

**Question orale de M. De Bock : Les travaux annoncés pour une durée de 5 jours qui durent 2 mois à Uccle-Bascule.**

**M. De Bock** s'inquiète du retard pris par les travaux dans le quartier Uccle-Bascule, en raison de leur impact sur la mobilité. Néanmoins, depuis le dépôt initial de sa question orale, la situation semble résolue. Toutefois, il y a lieu de s'interroger sur les causes d'un tel retard. Il manque un vrai manager des travaux publics à Uccle, et de manière générale en Région bruxelloise, pour contrôler la bonne exécution des chantiers dans le temps imparti.

La commune a-t-elle mis en place une cellule de contrôle des travaux en cours et pris contact avec le gestionnaire de chantier ?

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que la situation a été réglée. Vu qu'il s'agit d'une voirie régionale, il incombe à la Région d'instruire la demande, d'autoriser cette intervention de Sibelga et d'assurer la surveillance du chantier.

La commune n'est souvent pas informée des chantiers ponctuels de ce type. Cependant, lorsque l'administration communale est saisie de réclamations de la part de citoyens, de riverains ou de mandataires politiques, elle ne manque pas, comme ce fut le cas ici, d'intervenir auprès de l'impétrant concerné.

Outre l'agent chargé de l'analyse des demandes d'autorisation, l'administration communale dispose de trois personnes pour suivre les chantiers lancés sur les voiries communales. Néanmoins, ces fonctionnaires vont jeter un coup d'œil sur les voiries régionales en cas de signalement d'un problème, quoiqu'ils soient accaparés par les nombreux chantiers des voiries communales.

La commune a fait part de son mécontentement à Sibelga, qui a retiré les panneaux et le matériel demeurés sur place sans faire de remarque particulière. Le problème a donc pu être résolu.

**M. De Bock** remercie le Collège pour sa proactivité.